



## Fenêtre non double vitrage , volet ancien et non isolé

Par **titia59**, le **30/07/2014** à **11:49**

**bonjour ,**

**je me permets de vous écrire , afin de savoir , depuis mars je loue une maison chez un particulier qui est ancienne , les fenêtres sont encore en bois et non doublé , les volets sont vieux et c'est non isolée .**

**Quel sont nos droit ?**

**merci**

Par **domat**, le **30/07/2014** à **14:00**

Bjr,

A ma connaissance les fenêtres double vitrage ne sont pas obligatoires pour les constructions anciennes, idem pour les volets.

Avant de louer vous avez du vous en apercevoir.

Cdt

Par **janus2fr**, le **30/07/2014** à **19:00**

Bonjour,

Je confirme, la seule obligation du bailleur (pour l'instant) est de vous fournir le clos et le couvert. Il n'y a aucune obligation de double vitrage, de fenêtres récentes, de volets, d'isolation, etc.

Ce qui est important, en revanche, c'est que l'installation de chauffage permette d'obtenir au moins 18°C dans toutes les pièces, même si, pour cela, il faut se ruiner en factures...

Je suppose que vous avez bien eu le dpe ?